

International Review of Community Development
Revue internationale d'action communautaire



Développement local et mouvements sociaux : les modèles alternatifs dans les zones de montagne et les zones défavorisées en Europe

Local development and social movements: Alternative models in the mountainous and neglected zones of Europe

Desarrollo local y movimientos sociales: los modelos alternativos en las zonas montañosas desfavorecidas en Europa

Françoise Gerbaux

Numéro 22 (62), automne 1989

De l'espace pour le local

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034023ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034023ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gerbaux, F. (1989). Développement local et mouvements sociaux : les modèles alternatifs dans les zones de montagne et les zones défavorisées en Europe. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (22), 117–126. <https://doi.org/10.7202/1034023ar>

Résumé de l'article

À partir d'un double regard, c'est-à-dire d'une part l'analyse des politiques publiques mises en oeuvre dans les zones de montagne, qui prônent un développement endogène, et d'autre part l'analyse des logiques sociales des mouvements qui se réclament d'une démarche alternative, l'objet de cet article est de s'interroger sur les raisons des dysfonctionnements et des distorsions entre politiques publiques et mouvements sociaux alternatifs. L'interrogation centrale porte sur les fondements des mouvements sociaux alternatifs qui sont nés ou ont repris vigueur depuis le milieu des années soixante-dix. L'hypothèse principale est la suivante : alors que la plupart des objectifs de développement visés par les politiques publiques s'appuient sur le paradigme du travail salarié, les propositions des mouvements sociaux alternatifs se fondent sur le paradigme du travail indépendant. Au delà du mode de développement imposé jusque-là, ces mouvements remettent en cause le mode de fonctionnement de la société salariale et défendent certaines valeurs attachées au modèle du travail indépendant. L'article s'appuie sur l'analyse de ces mouvements dans les zones de montagne en France, en Italie, en Suisse et en Autriche.

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 1989

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Développement local et mouvements sociaux : les modèles alternatifs dans les zones de montagne et les zones défavorisées en Europe

F. Gerbaux

Des politiques publiques de lutte contre le déclin agricole, puis de développement spécifique ont été mises en oeuvre, à plusieurs niveaux, dans différents pays européens en faveur des zones de montagne et des zones défavorisées. En Autriche, Italie, France et Suisse celles-ci ont vu le jour depuis une trentaine d'années, voire une cinquantaine d'années pour l'Autriche. Les « philosophies politiques » sous-jacentes et les modalités d'intervention sont différentes d'un pays à l'autre. Les interventions en faveur de l'agriculture restent aujourd'hui centrales dans l'ensemble. Elles ont été relayées par des interventions de la politique agricole

commune dans les pays de la CEE.

Pourtant, dès la fin des années soixante-dix, l'ensemble des responsables politiques et des acteurs sociaux de ces pays ont progressivement pris acte de l'inefficacité des politiques sectorielles dans ces zones. Dans le même temps des groupes de pression et des mouvements sociaux prônant « un développement par le bas » émergeaient ou reprenaient vigueur, plus particulièrement dans les zones de montagne. Chacun des pays a modifié progressivement les modes d'intervention politique. De façon synthétique, on peut dire que l'on est passé d'actions sectorielles à des actions de

développement plus globales. Ces différentes tentatives de promotion d'un développement global, local, et endogène se sont partout heurtées à des difficultés, et de leur côté, les différents mouvements sociaux revendiquaient un autre type de développement, fondé sur des démarches alternatives, et qui dépasse le seul secteur de l'agriculture.

À partir d'un double regard, c'est-à-dire d'une part l'analyse des politiques publiques mises en oeuvre dans ces zones, et qui prônent un développement endogène, et d'autre part l'analyse des logiques sociales des mouvements se réclamant d'une démarche alternative, l'objet de cet article est de s'interroger sur les

118 raisons des dysfonctionnements et des distorsions. Plus précisément il s'agit de s'interroger sur les fondements qui sous-tendent les mouvements sociaux. L'hypothèse principale que nous voudrions développer est la suivante : alors que la plupart des objectifs de développement visés par les politiques publiques mises en oeuvre par les États s'appuient sur le paradigme du travail salarié, les propositions des mouvements sociaux alternatifs se fondent sur le paradigme du travail indépendant. Au-delà du mode de développement imposé jusqu'alors, ils remettent en cause le mode de fonctionnement de la société salariale, et défendent certaines valeurs attachées au modèle du travail indépendant. Nous nous appuierons dans cet article sur l'analyse de ces mouvements dans les zones de montagne en France, en Italie, en Suisse et en Autriche.

Développement et zones « défavorisées et de montagne » : la gestion de la modernisation de l'agriculture par l'exclusion

La marginalisation des zones de montagne et plus généralement des zones défavorisées est une conséquence de l'idéologie du développement agricole et de son modèle. Dans les pays de la CEE, cette marginalisation a connu une accélération du fait du

traité de Rome, qui a officialisé des principes de normalisation sur la base d'un modèle de développement intensif (Coulomb et Delorme, 1988), et a par conséquent exclus les « hors-normes », c'est-à-dire ceux qui ne répondaient pas aux critères définis à Bruxelles.

L'impact négatif des excédents agricoles dans tous les pays et l'inadaptation des politiques agricoles de la montagne ont récemment encore augmenté les difficultés de l'agriculture dans ces zones. L'ensemble des bilans réalisés à propos de l'agriculture de montagne dans les Alpes et de la situation économique des paysans est relativement catastrophique (Gerbaux, 1988). Compte tenu de l'orientation des productions dans les différentes zones, les exploitations agricoles ont été particulièrement touchées par la situation excédentaire des marchés agricoles en général.

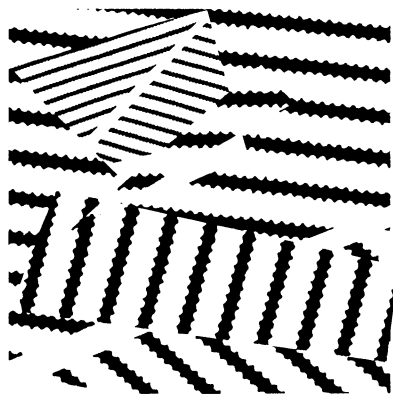
La situation difficile des différents marchés agricoles (bétail de boucherie, produits laitiers...) s'est durement répercutée sur les prix, et donc sur les revenus des agriculteurs. En Suisse, le problème du contingentement laitier n'a pas épargné les zones de montagne. La politique de compensation des handicaps mise en place par le Conseil fédéral depuis une dizaine d'années, bien que très importante, ne suffit pas à enrayer l'écart de revenus entre les paysans montagnards et ceux de la plaine. Le bilan dressé par le Groupement suisse pour la population de montagne en 1987 (SAB, 1987) est mitigé. Le problème de la surproduction laitière se pose également en Autriche (OAR, 1987) : le bilan fait apparaître que, même en tenant compte des aides distribuées à l'agriculture de montagne par les Länder d'après divers systèmes de paiements directs, on n'arrive pas à 10 % de ce que l'État central dépense dans le même temps

pour la politique nationale de soutien des prix agricoles, essentiellement à l'agriculture de plaine (Lukesch, 1987).

La politique communautaire en faveur des régions de montagne et des régions défavorisées, mise en oeuvre en 1975, repose sur trois actions : l'aide aux investissements d'exploitation, des indemnités compensatoires des handicaps naturels, des actions diverses, notamment des programmes de développement intégré. Or, dès 1981, les responsables des organisations professionnelles agricoles avaient jugé ces mesures inefficaces (Galvin, 1981). L'aide aux investissements d'exploitations et les plans de développement étaient inadaptés. En France, ceux-ci imposaient un mode de développement déstructurant en montagne. La réforme des aides aux investissements est intervenue en 1986, en tenant compte des réalités de l'agriculture de montagne. Désormais les plans d'amélioration matériel (PAM) intègrent des activités para-agricoles (tourisme, travail du bois...). Ils sont réalisés dans une optique moins intensive. Récemment, la politique européenne a mis l'accent sur les programmes de développement intégré, qui touchent beaucoup plus les zones méditerranéennes. Les quotas laitiers imposés et le gel des terres contribuent encore aux difficultés. De manière générale, la politique européenne fixe un cadre précis aux mesures nationales et réduit de façon très contraignante leur marge de manoeuvre ; selon de nombreux observateurs, elle ne prend pas assez en compte les problèmes liés à la protection de l'environnement.

Ainsi, quelles que soient les modalités des politiques agricoles, les résultats sont décevants. En outre, l'importance des paiements directs dans tous les pays alpins fait dépendre les

revenus des agriculteurs de montagne des multiples niveaux décisionnels. Parallèlement aux actions sectorielles mises en oeuvre sont donc intervenues différentes réformes et législations qui devaient changer les perspectives à moyen terme.



Des interventions sectorielles aux actions de développement global : les changements

Dans cette nouvelle perspective, c'est probablement l'Italie qui a ouvert la voie à « de nouvelles normes pour le développement de la montagne », par la loi de décembre 1971, élaborée grâce au puissant groupe de pression constitué par l'Union nationale des communautés de montagne. L'objectif de cette réforme était de mettre en place une planification territoriale locale en favorisant la participation des habitants à son élaboration puis à sa réalisation. Cette législation s'est intégrée dans la réforme régionale italienne, en 1977 ; le rôle accru des régions était dès lors d'assurer la tutelle des communautés de montagne et de coordonner la planification microrégionale.

La mise en oeuvre de la « Loi sur l'aide en matière d'investissement en montagne » (LIM) en Suisse, en 1975, mettait quant à elle l'accent sur une politique globale de développement. Mais cette intervention se limitait aux équipements collectifs relevant de

l'initiative publique et impliquait une mise en oeuvre complexe, dans la mesure où une nouvelle entité spatiale fonctionnelle était créée : la région. La commune avait été jugée trop restreinte et le canton trop hétérogène pour la mise en oeuvre de cette nouvelle politique. L'objectif principal était d'améliorer l'environnement socio-économique pour les populations et pour les entreprises. Pourtant, l'exode reste une préoccupation majeure et le mouvement suisse des paysans de montagne demande un effort supplémentaire.

En Autriche, « L'action spéciale du gouvernement pour le renforcement des zones rurales déséquilibrées des régions de montagne » de septembre 1979 annonçait une volonté de développement endogène. Après l'échec relatif de cette politique, le gouvernement fédéral s'est appuyé sur l'association OAR, lui faisant jouer un rôle d'interface entre la politique fédérale et régionale et les groupes locaux. Le gouvernement soutient les projets qui développent les ressources physiques et humaines locales. Ne bénéficient de l'aide de l'État fédéral et des régions que les projets collectifs et coopératifs (les grandes entreprises sont exclues). L'aide concerne essentiellement les investissements fonciers ou immobiliers, ainsi que les dépenses de formation et de recyclage professionnel.

Enfin, en France, c'est la nouvelle loi pour la montagne de janvier 1985 qui affiche « le principe de droit à la différence et d'auto-développement en montagne ». Cette nouvelle loi avait été précédée en 1982 d'une loi de décentralisation qui avait déjà profondément modifié la répartition des compétences entre les différents échelons de l'État, des régions, des départements et des communes. La nouvelle loi

allait dans le même sens et donnait aux communes de nouvelles responsabilités en matière de développement économique, notamment pour le développement touristique. De nouvelles institutions consultatives ont été créées : le Conseil national de la montagne au niveau national, et les comités de massif au niveau de chaque massif montagnard ; ces comités ont notamment un droit de regard sur la planification régionale de la zone de montagne et comprennent une commission chargée d'examiner les projets d'aménagement touristique.



Le difficile fonctionnement des planifications microrégionales et les ambiguïtés du développement local

Le bilan des nouvelles politiques mises en oeuvre récemment est complexe, du fait de l'hétérogénéité des situations et de la variété des modes d'intervention publique.

En Suisse, le faible rôle moteur des équipements collectifs et des infrastructures est apparu très rapidement ; ils ne sont pas créateurs d'emplois. Les régions regrettent de ne pouvoir bénéficier d'aide pour les entreprises privées qui, elles, seraient susceptibles de créer des emplois (Mani, 1987). La mise en place de nouvelles entités, ne s'appuyant sur aucun consensus social, mais ayant une justification strictement

120

« fonctionnelle », a suscité de vives critiques (Lieberherr, 1981). Enfin, et surtout, le modèle de développement sous-jacent véhiculé par le contenu de cette loi a fait apparaître les divergences de vues entre les différents acteurs concernés : le développement-progrès a été identifié à des équipements. Le programme de développement tel qu'il est conçu est un document très technique qui échappe à la population locale.

Plusieurs spécificités propres à l'économie de montagne ne sont pas prises en compte : la particularité de l'emploi, notamment la pluriactivité, est rejetée ; aucune aide agricole ne pouvant provenir de la LIM, ce secteur se trouve en dehors des projets de développement, qui doivent pourtant concerner toutes les professions et tous les groupements (Veillon, 1984). Finalement, la centralisation actuelle est souvent citée comme le principal obstacle à l'efficacité de la LIM ! Officiellement, des demandes d'efforts en faveur d'une recherche agronomique spécifique sont faites et des propositions de formations spécifiques non seulement agricoles, mais aussi pluriactives devraient être mises en oeuvre (Mani, 1987).

La politique autrichienne suscite moins de critiques puisque, comme on l'a vu plus haut, elle s'appuie depuis le début des

années quatre-vingt sur un mouvement social qui cherche à promouvoir le développement par le bas. La crise économique, avec un chômage important, et les difficultés liées aux surproductions agricoles ont renforcé ce mouvement. Quatre objectifs sont prédominants : mettre en oeuvre des initiatives endogènes considérées comme viables, s'aider d'un réseau de conseillers et conseillères, que l'OAR joue un rôle d'interface, que les projets soutenus soient à statut coopératif et aient un impact positif sur l'économie des zones défavorisées.

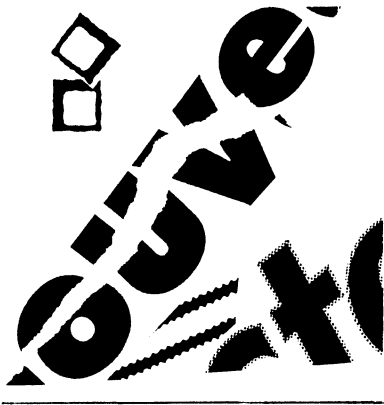
Les politiques régionales italiennes sont, quant à elles, difficiles à évaluer. L'institution, par la loi de 1971, de nouvelles collectivités territoriales de plein exercice et la définition de nouvelles normes pour le développement de la montagne procédaient d'une volonté politique de mettre en place une politique générale de rééquilibrage : l'idée était de favoriser la participation des populations à la préparation et à l'application des programmes locaux de développement. Une grande diversité d'application de cette loi a été laissée aux régions, et les possibilités d'organisation financière interne des communautés de montagne ont été très dépendantes des lois financières régionales. Les régions du Nord ont essayé de donner vie à ces nouvelles collectivités, alors que les régions du Sud témoignaient d'un net attentisme, piégées dans les réseaux politiques plus ou moins occultes (IDIM, 1983).

Quoi qu'il en soit, globalement, l'abandon de l'agriculture à titre principal est important, alors que le système coopératif est très développé : c'est le mouvement autour duquel se rassemblent les agriculteurs, le syndicalisme agricole étant absent. Les activités économiques locales se sont di-

versifiées, y compris vers l'industrie, avec l'implantation d'ateliers de sous-traitance industrielle : c'est le modèle d'industrialisation diffuse italien dont nous reparlons plus loin (Rittaine, 1989, et Bagnasco, 1989).

L'évaluation de la nouvelle politique de la montagne en France est plus difficile à réaliser du fait de sa récente mise en oeuvre (Gerbaux, 1985). Cette évaluation est délicate, car entrent aussi en jeu les réformes de décentralisation de 1982. Cependant, les principes de droit à la différence et d'autodéveloppement promus par la gauche n'ont pas été unanimement approuvés ; pour certains responsables politiques, ils signifient le retrait de la responsabilité de l'État central vis-à-vis du développement des régions de montagne et le transfert de ses charges sur les budgets régionaux. La région est désormais, en France, le niveau où s'élabore la planification, où se négocient, de façon contractuelle, les actions de développement pour les régions de montagne (les contrats État-région pour la montagne), et enfin où s'élaborent les interventions économiques régionales. Les responsables politiques et professionnels de la montagne doivent donc établir un rapport de forces favorable pour négocier, dans ce nouveau cadre, les aides nécessaires. En ce qui concerne les nouvelles institutions (Conseil national de la montagne, et comités de massif), on peut dire que le statut consultatif affaiblit leur rôle et donc limite leur intérêt.

Globalement donc, même si les objectifs des différentes politiques sont en principe centrés sur la participation des populations et sur la volonté de promouvoir un développement endogène et global, il y a de grandes distorsions entre les objectifs annoncés et les revendications sociales locales.



Crise de politique et mouvements sociaux : la recherche d'alternatives

Quels sont les projets des différents mouvements et quelles solutions recherchent-ils ? Émanant de groupes marginalisés dans le contexte de l'économie européenne, de nouvelles stratégies locales émergent effectivement depuis le milieu des années soixante-dix, plus ou moins relayées par des mouvements professionnels ou sociaux.

La base sociale de ces mouvements est constituée par les paysans de montagne, qui ont subi de plein fouet la politique de gestion par l'exclusion mise en place dans le cadre de la Communauté économique européenne comme dans le cadre de l'Association de libre-échange. La contestation du modèle de développement agricole et des politiques mises en oeuvre a fait ressurgir ou a suscité plusieurs associations : l'Association des paysans montagnards autrichiens (OBV) et la Communauté de travail autrichienne pour un développement autocentré (OAR), créée en 1983, en Autriche, le Groupement suisse pour la population de montagne (SAB), l'Union nationale des communautés de montagne en Italie (UNCHEM), la Fédération française d'économie montagnarde (FFEM) et le mouvement des pays en France.

Tous ces mouvements ont eu, à l'origine, l'objectif d'analyser les désavantages économiques spécifiques dont les paysans de montagne sont victimes du fait de leur position « périphérique », et développent une activité politique pour améliorer la prise de conscience de ces situations par les responsables politiques. Tous ont progressivement contesté la gestion par l'exclusion et la compensation des handicaps par des indemnités financières. Mais, progressivement, la réflexion sur le problème du développement a changé, et les modes d'action ont évolué également.

C'est l'Autriche qui semble avoir le plus innové dans ce domaine, à travers la création de la communauté de travail autrichienne pour un développement régional autonome (l'OAR). Ce mouvement cherche à soutenir les nouvelles initiatives qui s'appuient sur les ressources locales, aussi bien physiques qu'humaines, et mettent en oeuvre des stratégies transversales. À partir de l'OAR, un système d'assistants et d'assistantes au développement local a été mis sur pied (Held, Schablitzki et Scheer, 1985).

Des recherches similaires sont également engagées en Suisse. O. Mani analyse leur axe de développement, qui se situe autour de quatre points : l'utilisation du bâti existant, le retour à la transformation du lait dans les villages, le développement et la commercialisation de produits locaux originaux, le développement de la pluriactivité (Mani, 1987).

En France, une agriculture différente émerge, fondée non sur la spécialisation mais sur la diversification des productions et la pratique d'activités telles que l'accueil à la ferme, la transformation et la vente directe. L'expression de ces alternatives est difficile compte tenu de l'hégémonie des

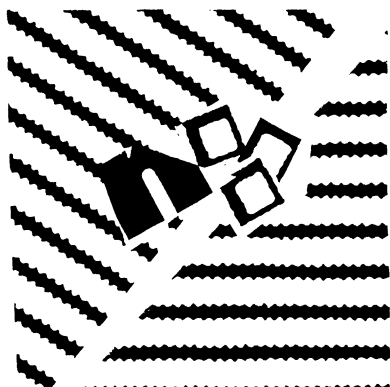
organisations agricoles professionnelles. P. Muller analyse ces pratiques en proposant la notion d'exploitation rurale (Muller, 1987).

Mais les paysans de montagne ne sont pas les seuls acteurs de ces mouvements. De nouvelles catégories sociales rejoignent ces mouvements sur la base d'une contestation plus globale du mode de vie urbain et de la perte d'identité culturelle. Des solutions nouvelles n'émergent pas dans le seul secteur agricole. De nouvelles formes de pluriactivité se pratiquent, à partir des activités artisanales et touristiques, en Autriche et en France. Le modèle italien d'industrialisation diffuse a largement été analysé.

Si le contexte économique et social montagnard est spécifique — saisonnalité des activités économiques et structure des emplois originale —, il illustre de façon complexe un phénomène plus général qui se pose dans l'ensemble des sociétés contemporaines, celui de l'émergence d'une autre façon de travailler que celle, dominante, d'un travail permanent, à temps complet. De nouvelles formes de travail, ni salariat classique ni entreprise traditionnelle, se développent, qui ne sont pas que simples bricolages marginaux. À cette émergence d'une autre façon de travailler correspond une autre façon d'entreprendre (Muller, Gerbaux et Faure, 1989 ; et Rittaine, 1989).

Les stratégies mises en oeuvre par les actifs en zone de montagne permettent de créer des emplois à partir d'activités saisonnières : des systèmes, qui combinent emplois salariés saisonniers, emplois non salariés et activités exercées successivement ou simultanément dans différents secteurs, sont mis en place. La pluriactivité résiste, elle se développe même. Cependant deux logiques coexistent. À côté

122 des formes traditionnelles de la pluriactivité se développe aujourd'hui un « *entreprenariat rural* », qui s'appuie sur des activités induites par le tourisme dans certaines zones, ou sur des activités artisanales, industrielles et commerciales dans les zones moins touristiques. Les pratiques traditionnelles sont toujours vivaces : l'appui sur le groupe familial, le recours au patrimoine hérité, le réseau de relations sociales locales. Cependant, les stratégies observées récemment sont en rupture sur plusieurs points fondamentaux : il y a une recomposition des stratégies sociales.



Le paradigme du travail indépendant : esprit d'entreprise et combinaisons d'activités

Plusieurs traits caractérisent les zones de montagne des pays alpins : l'importance des petites entreprises familiales (agriculture,

hôtellerie, commerce, artisanat), l'importance du travail saisonnier vu la saisonnalité des activités et, enfin, l'importance de la pluriactivité agricole et non agricole. Aujourd'hui, dans tous les pays, de la France à l'Autriche, on assiste à une recomposition des pratiques sociales, à des glissements d'activités de l'agriculture vers le tourisme. Cependant, un pivot commun demeure : le modèle du travail indépendant est vivace et reste un élément déterminant dans cette recomposition des stratégies locales.

En effet, les stratégies d'installation observées récemment relèvent d'un choix. Il ne s'agit pas d'un choix vis-à-vis de la pluriactivité en tant que telle, mais d'un choix vis-à-vis d'un lieu de travail et d'un mode de vie. Le thème « *vivre au pays* » est devenu d'autant plus fort que l'image de la ville est désormais associée à chômage. À ce choix d'un lieu de travail s'ajoute la référence à un modèle de réussite ou de promotion sociale qui n'est pas celui du salariat, mais celui de l'indépendance, le modèle de « *l'entrepreneur* ».

De telles stratégies ne se réfèrent pas à une stratégie professionnelle au sens classique du terme, puisque sont souvent mises en scène plusieurs activités et qualifications que l'actif combine dans le temps et qui, par ailleurs, le conduisent parfois à gérer différents statuts. Elles ne se réfèrent pas non plus à une stratégie patrimoniale, même si dans la plupart des cas il y a constitution d'un patrimoine. En l'absence de terme plus adéquat, nous qualifierions donc une telle stratégie d'« *entrepreneuriale* », au sens où il s'agit avant tout de gérer des opportunités d'activités et d'emplois, et à partir de là de créer son emploi. Les solidarités locales jouent leur rôle dans ces stratégies complexes. La volonté de gérer des opportunités d'acti-

tés et d'emplois ne se fait pas dans n'importe quelle direction. La plupart du temps, il y a recherche d'articulation des activités et cette démarche s'observe tant au niveau de l'individu qu'au niveau du groupe familial, ou encore au niveau d'une association de personnes.

Ces stratégies débouchent sur des entreprises familiales complexes et originales : chacun a sa place, sa fonction. Le système patriarcal traditionnel, dont le fondement est la famille patrimoniale (encore vivace en Autriche), est de plus en plus remplacé par un système où les relations entre les individus sont basées sur la complémentarité, l'association d'individus d'une même famille. Le nouveau modèle est d'ailleurs beaucoup plus articulé sur la famille conjugale. La répartition des tâches au sein de la famille change fondamentalement. Généralement, le comportement économique antérieur, fondé sur une gestion patrimoniale souvent fermée aux nouvelles données du marché touristique, fait place à une démarche d'entreprise.

En ce qui concerne le secteur artisanal et industriel, l'exemple de l'Italie est riche d'enseignements (Rittaine, 1989 ; et Bagnasco, 1989). Comme le souligne E. Rittaine, la situation de travailleur indépendant et sa richesse en matière de dynamique économique en Italie ne sont possibles que dans le cadre de l'organisation familiale du travail. La famille y est un agent économique essentiel. C'est elle qui gère la force de travail de ses membres, c'est elle qui entreprend.

Dans le secteur tertiaire et notamment dans les services et le tourisme, ces mêmes stratégies sont présentes. Ainsi, en zone de montagne française, dans certains bassins d'emplois, environ 50 % des actifs combinent des activités exercées dans le secteur

touristique autour d'entreprises familiales ; la pluriactivité agricole ne concerne que 12 % à 15 % de l'ensemble des personnes qui combinent plusieurs activités (Gerbaux et Perret, 1986). Ce type de trajectoire est le fait des « héritiers locaux » ; c'est une stratégie de maintien avec une recomposition autour de la famille et des activités professionnelles. Mais l'installation par le patrimoine hérité est une voie étroite. Quelques rares métiers permettent à des jeunes d'accumuler un capital autorisant l'installation dans des systèmes d'emplois cohérents, tels que moniteur de ski ou guide de haute montagne. Aujourd'hui, une autre voie d'accès à la création de petites entreprises émerge dont le cheminement est différent.

Ces nouveaux modes d'accès sont plutôt le fait d'actifs extérieurs à la montagne, ce qui signifie que les créations d'activités, en particulier sur les nouveaux créneaux, sont de moins en moins endogènes, contrairement à ce qui se passait dans les années antérieures. L'installation est un processus progressif et évolutif ; elle passe par une période de « bricolage », que les intéressés appellent « la galère ». Elle se caractérise par la combinaison de plusieurs activités saisonnières. Il s'agit surtout de gérer des opportunités d'emplois. Le projet d'entreprise n'étant pas toujours bien défini, il s'amorce par une installation précaire, qui ne préfigure pas toujours le projet final, mais qui permet d'accumuler de l'expérience, d'affiner le projet final et de constituer un réseau de relations sociales nécessaire lors de l'installation.

Ces nouvelles installations valorisent d'abord l'initiative et l'innovation. Par conséquent, elles contournent la question du patrimoine ou du capital, nécessaire à l'installation. Elles se font sans

appropriation du foncier ou immobilier local : la gérance, les locations, ou les baux verbaux sont des voies d'accès privilégiées. Ces activités reposent sur un faible capital de départ, et même dans certains cas sur aucun capital. L'expérience accumulée et le savoir-faire sont les seuls atouts dans certains domaines. Les installations se font donc essentiellement dans les secteurs qui ne requièrent pas d'investissements importants, sauf en Autriche, où un fonds spécial a été créé pour soutenir ces initiatives.

Lorsque le projet est vraiment mûr, une formation professionnelle stabilise l'installation dans un système d'emploi complexe. Quelle que soit la formation acquise par le nouvel installé dans la période précédente, l'installation plus stable et définitive se caractérise par l'acquisition d'une réelle formation professionnelle. Le constat général est que l'apprentissage sur le tas ne suffit plus à s'installer aujourd'hui. Le capital intellectuel est plus déterminant que le capital économique.



Modèle de développement et revendications alternatives : questions politiques et théoriques

L'originalité de ces démarches est la mise en oeuvre de stratégies entrepreneuriales dans des zones périphériques en dehors des modèles proposés. Les principales difficultés concrètes ren-

contrées par de telles initiatives, qu'elles soient collectives ou individuelles, sont multiples : absence de formations adaptées, absence de références techniques. L'OAR, en mettant sur pied un système d'aides et de conseils, a saisi les difficultés de ce type de stratégies. Mais surtout, ces démarches transversales conduisent à des pratiques professionnelles qui sont « atypiques » dans nos sociétés occidentales, où la différenciation sociale et la sectorialité sont dominantes. En découle une série de questions politiques et théoriques.

Les questions d'ordre politique se situent à plusieurs niveaux. Ces démarches remettent en cause les modèles de développement, principalement en agriculture, et conduisent à une contestation des organisations professionnelles agricoles et de la politique agricole commune. Cette contestation plus ou moins exprimée porte sur une question de fond que Placide Rambaud analyse remarquablement. Car le paradoxe de la Politique agricole commune (PAC) et des politiques nationales est de pousser jusqu'au bout les logiques de professionnalisation. La formation du lien social s'est ainsi déplacée du territoire à l'entreprise parce que, dans ces logiques sectorielles, l'entreprise devient lieu de production identitaire et source de lien social. La PAC a contribué à la destruction de la force des liens sociaux locaux (Rambaud, 1989). Or, le paradoxe que P. Rambaud met en évidence est le suivant : il y a distorsion de plus en plus grande à vouloir à la fois préserver les exploitations familiales, avec tout ce que cela comporte de signification au niveau du lien social, et intégrer de plus en plus fort ces mêmes exploitations dans un système où, désormais, les identités se forment au niveau de

124 l'entreprise et des organisations professionnelles.

En développant ces stratégies transversales les actifs en montagne et les agriculteurs notamment contribuent au maintien d'un lien social nouveau (au carrefour du territoire et de la profession) et se trouvent donc en porte-à-faux avec le type de fonctionnement dominant des organisations professionnelles. Ce décalage existe aussi par rapport aux alternatives syndicales paysannes, qui restent dans une logique professionnelle, logique qui dans bien des situations a séparé l'agricole du rural (Allaire et Vuarin, 1988).

Les organisations professionnelles agricoles françaises parlent de « diversification » de l'agriculture (Coulomb et Delorme, 1988). En Suisse, certains cantons comme le Valais ont mis en oeuvre une politique rurale, et notamment des aides à la pluriactivité. Mais l'Union suisse des paysans, organisation faîtière du syndicalisme suisse, accepte timidement de reconnaître « l'agriculture à temps partiel ». Depuis 1970, le débat autour de la question des vrais et faux agriculteurs est vif (Veillon, 1984); ce débat a eu lieu en France en 1960 et n'est pas clos, notamment à propos de la crise de la professionnalisation (Rémy, 1987). En France comme en Suisse, la question d'un statut du pluriactif a été à l'ordre du jour, sans aboutir.

Mais ce problème dépasse largement l'agriculture. Il s'agit en partie du problème de l'avenir du travail indépendant. Tous les auteurs soulignent l'importance de ce ciment culturel fondé sur les valeurs attachées à ce modèle. Celui-ci s'est particulièrement diffusé dans les zones à développement tardif ou semi-périphérique (Bagnasco, 1989). F. Gresles souligne, pour la France, l'importance de l'indépendance comme concept fort, non seulement à cause de sa place dans le système de représentation, mais surtout par l'éclairage qu'il apporte sur les forces dynamiques de mutation et de segmentation que connaissent les sociétés industrielles (Gresles, 1981): « Canal de dérivation dans une économie en crise et aussi passage obligé de mobilité et champ d'expérimentation sociale [...] l'indépendance conserve une vigueur et un pouvoir de séduction réels sur un nombre appréciable, quoique minoritaire, de salariés. Une vigueur et une séduction qui confèrent au mythe une modernité étonnante dans un temps où mûrissent de nouveaux modèles plus collectifs d'affirmation identitaire qui pourraient à terme lui porter ombrage ».

De son côté, H. Mendras propose une lecture culturaliste du changement social: c'est aujourd'hui autant le territoire qui sert de ciment que cette « culture » à partir du travail indépendant. L'importance d'une identité culturelle comme moteur d'une dynamique sociale reste fondamentale (Mendras, 1986).

Ce modèle est-il, dans le contexte global de « réactivation » de l'esprit d'entreprise, simplement réanimé, ou a-t-il toujours été vivace? En tout cas, de nombreuses personnes interrogées ont quitté des emplois salariés à temps plein, pour choisir ces nouvelles formes de travail: être avant tout son propre maître,

opter pour les risques de l'indépendance contre la sécurité du travail salarié sans initiative, tels sont les arguments qui fondent ces stratégies. C'est le phénomène connu du rejet du travail parcellisé, la réticence à l'égard d'un rapport salarial dévalorisant. Un autre argument avancé porte sur le choix d'un aménagement différent du temps de travail. La variété des activités dans le temps, un horaire différent des « huit heures par jour, cinq jours par semaine, quatre semaines par mois » pèsent dans le choix qui est fait.

Mais la reconnaissance de ce mode de travail au niveau des pouvoirs publics n'est pas évidente, notamment en France, où il a longtemps été considéré comme « archaïque ». Il est d'ailleurs, comme en Italie, mal répertorié et peu connu et des colloques européens récents en ont fait le constat. Cette reconnaissance est pourtant indispensable pour permettre la pérennité des stratégies sociales en question.

A. Bagnasco souligne pour l'Italie qu'il ne semble pas que les politiques publiques, hormis les lois spéciales en faveur de l'artisanat, aient accordé une part vraiment importante des transferts de l'État à ces petites entreprises. Le mouvement d'industrialisation diffuse a donc été qualifié de « spontané ».

Par ailleurs, le travail indépendant et les combinaisons d'activités sont largement associés à l'économie informelle, à l'économie souterraine et au travail au noir. En France et en Italie, ces questions soulèvent de larges débats et controverses, tant le désir de transparence de l'économie est fort, vu l'ingouvernabilité de l'économie souterraine (Gallino, 1989).

À côté de cette question de l'avenir du travail indépendant se profilent d'autres problèmes. En France notamment, on assiste à

la remise en cause du mode de gestion du système de protection sociale. Le modèle d'organisation de la Sécurité sociale repose en effet sur la liaison entre l'occupation d'un travail rémunéré stable et l'accès aux droits sociaux. Les nouvelles pratiques remettent ce lien en cause complètement, d'autant plus que la référence principale est le travail salarié. En France, le travail indépendant est mal défini juridiquement, et moins bien couvert en matière de protection sociale. L'apparition de nouvelles formes d'emploi en milieu urbain à partir du salariat et en milieu rural à partir du travail indépendant remet en cause le mode de gestion de cette protection sociale qui a prévalu depuis l'après-guerre.

Enfin, il faut poser la question de « l'intégration » à court et à moyen terme de ces stratégies aux niveaux régionaux, nationaux, fédéraux et européen. A. Bagnasco souligne que l'essor de l'industrialisation diffuse en Italie n'a été permise que par « la croissance prodigieuse de la demande mondiale en biens de consommation selon des modèles où les choix n'étaient pas standardisés » ; les petites entreprises italiennes ont pu saisir ces opportunités, répondant à cette demande grâce à leurs différentes ressources spécifiques. On peut faire la même analyse en ce qui concerne la demande touristique. Ces conditions positives vont-elles se pérenniser ?

En matière touristique, ce qui concerne l'avenir de nombreuses zones de montagne alpine, l'avenir est plus sombre. La question est double : y aura-t-il des marchés qui permettront aux pratiques sociales actuelles de se pérenniser ? Les mouvements sociaux qui les défendent sauront-ils se faire reconnaître aux échelons politiques supérieurs ? De telles démarches représentent-elles

suffisamment d'actifs et de clientèle politique pour qu'on s'intéresse à leurs propositions ? La vie politique locale s'organise de plus en plus autour de la fabrication de politiques publiques locales ; celles-ci peuvent-elles être globales ? Certaines analyses, en France, démontrent le contraire (Muller et Faure, 1988). Mais même dans le cas où ces démarches pèsent suffisamment au niveau local pour être reconnues, il reste le problème de leur légitimation dans des sociétés fortement sectorialisées.

Les questions d'ordre théorique se posent, elles aussi, à différents niveaux. Le premier point est méthodologique et théorique : comment des analyses traditionnelles sectorielles peuvent-elles rendre compte de ces pratiques ? En Italie comme en France, l'appareil statistique ne permet pas de répondre à un certain nombre de questions concernant à la fois le travail indépendant et les combinaisons d'activités. Une analyse en termes économiques stricts ne permet pas non plus d'identifier de telles stratégies, il faut mettre en oeuvre une démarche pluridisciplinaire.

Ces démarches et stratégies dépassent aussi les clivages traditionnels rural-urbain (Gresles, 1981). Deux types de phénomènes concourent à ce dépassement : l'idéal indépendant et la culture d'entreprise touchent l'ensemble de la société, et l'éclatement actuel des formes d'emploi en milieu urbain, du fait des politiques d'emploi mais aussi du fait des actifs eux-mêmes, rend cette distinction moins pertinente aujourd'hui. Cette question n'est pas seulement le fait des zones dites périphériques, mais certains auteurs analysent de semblables ruptures dans les pays dits en voie de développement : le paradigme du travail salarié est en

question dans ces pays aussi. Le renouvellement des approches théoriques, notamment des approches économiques, est important actuellement (Stöhr, 1988).

Enfin se pose la question de l'interprétation de ces démarches. Ces nouvelles stratégies qui émergent autour de logiques entrepreneuriales s'appuyant sur le couple, la famille et le patrimoine culturel et économique ne sont-elles pas l'expression d'une quête de sens à travers une vie où la maîtrise du temps de travail est retrouvée, où le paradigme du travail salarié est remis en question, où la vie de travail n'est plus coupée de la vie hors-travail, où l'on recherche la qualité de vie et du cadre de vie et dans laquelle la rationalité economiciste dominante est contestée ? L'appartenance à une culture centrée sur l'indépendance ne forge-t-elle pas de fortes identités sociales ?

A. Gorz soulève plus globalement la question de la réinvention par les citoyens d'une vie où les relations non marchandes et les relations interpersonnelles reprennent une importance et sont une réponse au productivisme envahissant, une résistance à la mercantilisation complète de la vie familiale, une réaction de défense face à la toute-puissance de la société marchande (Gorz, 1989). Autant de points forts qui sont des valeurs importantes dans l'idéal indépendant. L'attrait renouvelé pour ce mode d'organisation sociale n'est-il pas une nouvelle façon pour nombre de groupes sociaux d'exprimer leur attachement à certaines valeurs, de défendre un certain « genre de vie » face à l'hégémonie de la société salariale et à l'hypertrophie de ce que Durkheim appelle les solidarités organiques ?

Françoise Gerbaux
CNRS-CERAT
Institut d'études politiques de
Grenoble

Bibliographie

- ALLAIRE, G. et P. VUARIN. 1988. « Quelles forces sociales pour l'Europe rurale », *POUR*, 115/116.
- BILAZ, J.-J. et Y. PARIS. 1985. « La loi montagne, quelle place pour l'innovation et l'initiative locale », *Correspondance municipale*, 263, décembre.
- BAGNASCO, A. 1989. « Développement régional, société locale et économie diffuse », dans *La Flexibilité du travail en Italie, débats sur l'emploi*. Paris, Syros Alternatives.
- CHAUVIE, P.-H., C.-H. DARBELLAY, P. SAUVAIN et P.-F. VEILLON. 1984. *La Pluriactivité en Valais : l'émergence progressive d'une politique rurale*. Vissoie, SEREC, mars.
- COULOMB, P. et H. DELORME. 1988. « La diversification des modèles de développement : progrès technique et mouvement social », *Bulletin technique d'information*, 431-432.
- COURLET, C., A. FAURE, F. GERBAUX, E. MATTEUDI, F. PERNET, J. PERRET et C. ZAMPA. 1988. *Dynamismes locaux et nouveaux développements : le cas de la Maurienne*. Étude réalisée pour le compte du ministère de la Recherche, Grenoble, IREP-D, CERAT-IEP, CEMAGREF-INERM.
- GALVIN, C. 1981. *Bilan et perspectives de la politique de la CEE en faveur des régions de montagne et défavorisées*. Conférence européenne pour les problèmes économiques et sociaux des régions de montagne.
- GALLINO, L. 1989. « Double travail et économie informelle », dans *La Flexibilité du travail en Italie, débats sur l'emploi*. Paris, Syros Alternatives.
- GERBAUX, F. 1985. « La politique française de la montagne : les difficultés d'un compromis social », *Politiques et management public*, 2, juin.
- GERBAUX, F. 1987. *Les Nouvelles Formes de pluriactivité en milieu rural montagnard*. Journée politique de la montagne de Grenoble, juin.
- GERBAUX, F. 1988. « Les Alpes, situation, perspectives et politiques nationales de protection et de développement », dans Conseil de l'Europe. *Conférence européenne des régions de montagne*. Collection Études et travaux, 9, Trente, 9-11 mai.
- GERBAUX, F. 1989. « La montagne comme lieu de la complexité », *Revue de géographie alpine*, automne, à paraître.
- GERBAUX, F. et J. PERRET. 1986. *La pluriactivité dans le Briançonnais, pratiques et stratégies*. Briançon, CEMAGREF-INERM, CERAT-IEP, ARDEM.
- GORZ, A. 1989. *Métamorphoses du travail, quête du sens, critique de la raison économique*. Paris, Galilée, 330 pages.
- GRESLES, F. 1981. « L'indépendance professionnelle, actualité et portée du concept dans le cas français », *Revue française de sociologie*, 2.
- HAIMAYER, P. 1984. *L'Aménagement de la montagne, l'exemple du Tyrol en Autriche*. Colloque des instituts de montagne, « Les politiques nationales d'aménagement des espaces montagnards », Institut de géographie alpine, Grenoble, août.
- HELD, A., G. SCHABLITZKI et G. SCHEER. 1985. *Analyse der zielreichung und effektivität der Berggebiets-sonderaktion*. Wien, Institut für Höhere Studien.
- IDIM (Institut pour le développement des îles méditerranéennes). 1983. *Vers une maîtrise du développement rural montagnard en Italie*.
- LIEBERHERR, F. 1983. « L'espace rural, ultime « colonie des pays développés ». À propos du parc naturel de Ligurie en Italie », *Revue de géographie alpine*.
- LIEBERHERR, F. 1986. *Nature et environnement, vocations rurales traditionnelles et modernes au pays d'en haut. Du domestique au sauvage*. Colloque de l'Association des ruralistes français, « La Nature et le rural », Strasbourg, décembre.
- LUKESCH, D. 1987. *Le Défi écologique. Une chance pour les agriculteurs montagnards*. 19^e journées d'études de l'Euromontana, juin.
- MANI, O. 1987. *Politique de compensation des handicaps en Suisse*. Journée politique de la montagne de Grenoble, juin.
- MARTINENGO, E. 1980. *Les Instruments de la politique italienne pour la montagne*. Colloque sur les politiques de la montagne en Europe, Grenoble, CUREI.
- MARTZ, W. 1987. *Le Statut de la pluriactivité en Suisse*. Journée politique de la montagne de Grenoble, juin.
- MENDRAS, H. 1986. « Le social entraîne-t-il désormais l'économie ? », *Futuribles*, décembre.
- MULLER, P., F. GERBAUX et A. FAURE. 1989. *Les Entrepreneurs ruraux, agriculteurs, commerçants, hôteliers, maires*. Editions L'Harmattan.
- MULLER, P. et A. FAURE. 1988. « Politiques publiques locales et stratégies de proximité. Réflexions sur le management politique communal », dans *Les Élités politiques locales : gardiens de la permanence ou initiateurs du changement ?* Congrès de l'Association française de sciences politiques, Bordeaux, novembre.
- MULLER, P. 1987. « Un métier né de la crise : exploitant rural », *Sociologie du travail*, 4.
- OAR (Association autrichienne pour le développement autonome). 1987. *Advice for Self-Help Projects in Disadvantaged Regions*. Vienne.
- OAR. 1988. *Peripherie in aufbruch*. Vienne, 205 pages.
- RAMBAUD, P. 1989. « L'Europe "communautaire" et les paradoxes du lien social en agriculture », *Revue française de sciences politiques*, 39, 2, avril.
- RÉMY, J. 1987. « La crise de la professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur », *Sociologie du travail*, 4.
- RITTAINE, E. 1989. « La modernité localisée ? Leçons italiennes sur le développement régional », *Revue française de sciences politiques*, 39, 2, avril.
- RUPERT, H. 1987. *Situation du revenu et problèmes actuels des régions de montagne en Autriche*. 19^e journées d'études de l'Euromontana, 10-12 juin.
- SAB (Groupement suisse pour la population de montagne). 1987. 44^e rapport annuel. Fascicule n° 129. Brugg, juin.
- SCHEER, G. et A. ZOBI. 1987. *Self Reliant Regional Development in Austria's Rural Areas*. Vienne, OAR.
- STÖHR, W.B. 1987. « Le développement économique régional et la crise économique mondiale », *Revue internationale des sciences sociales*, 112, mai.
- VEILLON, A. 1984. « Le cas des régions défavorisées : des actions sectorielles au développement rural en Suisse », *Économie rurale*, 159, janvier-février : 44-50.